

Nous avons dit que la réduction planifiée et graduelle de nos troupes stationnées en Europe serait opérée en consultation avec nos alliés. Nous ne les avons pas consultés pour savoir si nous devrions les réduire. Le gouvernement a pris lui-même cette décision par le fait même et elle ne saurait négociée. Cependant, nous consulterons nos alliés quant aux modalités d'application de cette décision. Notre pays s'est simplement comporté avec le sérieux qu'on attendait de lui.

Les autres pays de l'OTAN voudront peut-être procéder à des ajustements à la suite de la réduction des effectifs canadiens en Europe. Nous nous efforcerons d'exécuter nos projets de manière à causer le moins d'ennuis possibles à nos alliés qui comptent aussi, il ne faut pas l'oublier, parmi nos plus vieux et plus intimes amis au sein de la communauté internationale. En fait, à une conférence de presse donnée à Washington, j'ai dit, sous le feu des questions, que nous n'avions pas l'intention, par notre décision, d'affaiblir l'Alliance et telle est toujours la politique du Canada.

Sans vouloir donner une définition générale, permettez-moi de mieux préciser encore ce que nous voulons dire par consultation dans les circonstances. A mesure que nous fixerons les modalités de la réduction planifiée et graduelle de nos troupes en Europe, nous en informerons nos alliés, nous écouterons leurs arguments et nous discuterons de l'affaire avec eux. Les problèmes auxquels ils ont à faire face et les opinions qu'ils ont exprimées seront pris en considération dans notre décision finale mais, en dernier ressort, la décision ne peut venir que du gouvernement canadien, compte tenu de nos intérêts nationaux, de nos moyens et de nos objectifs.

• (3.10 p.m.)

Hier, dans ses remarques le chef de l'opposition (M. Stanfield) semblait dérouté par le calendrier prévu pour la prise de nos décisions quant à la réduction des effectifs des forces canadiennes en Europe, selon un plan établi et par étapes. Il a tenté de ridiculiser la contradiction apparente entre les déclarations du premier ministre (M. Trudeau), du ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) et des miennes, au sujet des décisions et du moment où elles seraient prises. Cette confusion, d'après moi, n'existe que dans son esprit. Mon collègue, le ministre de la Défense nationale, expliquera sans doute, plus à fond au cours du débat le déroulement des étapes. Pour ma part, je me contenterai de vous en donner une idée générale.

[L'hon. M. Sharp.]

L'hon. M. Stanfield: Expliquez-nous ce que vous avez dit à Washington.

L'hon. M. Sharp: Je vais le faire. Tout ce que j'ai dit était conforme à la politique du gouvernement. La décision de principe concernant l'avenir du Canada au sein de l'OTAN a été annoncée le 3 avril. C'était la première décision prise à ce sujet par le gouvernement. La réunion du comité de la planification de la défense de l'OTAN qui aura lieu en mai nous fournira l'occasion de donner à nos alliés un aperçu général sur la manière dont nous nous proposons de réduire nos effectifs en Europe, selon un plan établi et par étapes. Je le répète, nous devons prendre une décision avant de présenter notre proposition à nos alliés. Nous devons prendre cette décision et il n'y a rien d'anormal là-dedans. C'est la façon normale de prendre une décision en ce qui concerne notre participation militaire à l'OTAN, ce qui mènera à la réunion annuelle des ministres des Affaires étrangères et des ministres de la Défense, qui se tiendra en décembre et où chaque pays sera tenu de prendre des engagements fermes quant aux effectifs qu'il voudra mettre au service de l'OTAN pour l'année suivante. Ainsi, chacun de nous a parlé des décisions prises par les pays que nous représentons, compte tenu des dispositions du Traité de l'Atlantique-Nord. Si mon honorable ami ne sait pas ce qui a été déclaré, il devrait le lire.

L'hon. M. Stanfield: Je l'ai lu.

L'hon. M. Sharp: Le fait que les décisions concernant notre présence militaire en Europe n'ont pas encore été prises, même si nous avons pu annoncer le 3 avril que nous demeurions au sein de l'OTAN, prouve nettement que la politique de défense découle de la politique étrangère. Nous avons dû apprécier l'importance qu'il y a pour nous d'adhérer à l'Alliance, compte tenu de nos responsabilités et de nos intérêts dans d'autres domaines. Nous avons dû juger par nous-mêmes dans quelle mesure l'OTAN nous serait utile pour favoriser la stabilité internationale et entretenir des relations avec l'Europe. Nous avons dû étudier la valeur de cet instrument pour accroître nos contacts et améliorer nos relations avec l'URSS et ses États associés. Certes, nous ne nous sommes pas inspirés de ces seules considérations de politique étrangère pour déterminer notre rôle au sein de l'OTAN, mais elles comptent parmi les plus importantes. Ce n'est qu'après avoir tenu compte de toutes ces considérations et d'autres questions de politique étrangère que nous avons pu songer à l'effet qu'aurait notre décision d'ordre politique sur nos arrangements relatifs à la défense.